

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : DEV-2015-112</b>
<b>Direction du développement économique et de la promotion</b>
<b>Service</b>
<b>Objet : Modifications à la circulation et soutien logistique lors du Marathon SSQ Lévis/Québec le 30 août 2015</b>
<b>Date : 5 août 2015</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

Le Marathon des deux-rives Lévis/Québec, une association légalement constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (OBNL) et reconnue comme organisme collaborateur dans le cadre de la politique de reconnaissance des organismes de la Direction de la vie communautaire, présentera le 30 août prochain la 18<sup>ème</sup> édition du Marathon SSQ Lévis/Québec.

Celui-ci aura lieu selon la formule habituelle, dimanche le 30 août 2015, et certaines modifications à la circulation sont donc nécessaires pour assurer la sécurité des résidents et des participants à l'événement en cette occasion.

**Marathon SSQ Lévis/Québec - fermetures de rues :**

<b>Secteur Lévis</b>	<b>Heure de fermeture</b>	<b>Heure d'ouverture (approximative)</b>
Rue Métivier entre les rues J.-B.-Michaud et Étienne-Dallaire	5 h 30	8 h
Rue J.-B.-Michaud face au Centre de congrès et d'expositions de Lévis	5 h 30	8 h
Rue Étienne-Dallaire direction est, entre la rue Métivier et le boulevard Alphonse-Desjardins	7 h 30	8 h
Boulevard Guillaume-Couture direction est, entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue des Châtaigniers; circulation permise sur le boulevard Guillaume-Couture direction ouest seulement	7 h	8 h 35
Rue des Châtaigniers	7 h 50	8 h 30
Rue Saint-Laurent, entre le 5584 et la rue Jean-Huard	7 h 30	10 h 30
Rue Jean-Huard	8 h 30	10 h 40
<b>Secteur Saint-Romuald</b>		
Boulevard Guillaume-Couture, entre la rue Jean-Huard et le chemin du Fleuve; circulation dans les deux directions sur trois voies	8 h 30	11 h
Chemin du Fleuve (site du départ du demi-marathon entre la rue Théophile-Hallé et la rue Saint-Vincent)	5 h	11 h 25
Côte Garneau	5 h	11 h 25
Rue Dupont direction ouest	5 h	11 h 25
Chemin du Sault direction ouest, entre la rue du Curé-Dupont et le boulevard Guillaume-Couture; circulation sur une voie seulement en direction est Fermeture complète entre 7 h 15 et 7 h 35	7 h	11 h 30
Boulevard Guillaume-Couture direction ouest, jusqu'au pont de Québec; circulation sur deux voies seulement en direction est	6 h	11 h 50
Rue Wilson direction nord	5 h 30	8 h
<b>FERMETURE DE LA PISTE CYCLABLE – SECTEUR LÉVIS</b> Parcours des Anses, entre les rues des Châtaigniers et le 5584 Saint-Laurent.	7 h	10 h
Parcours des Anses, entre le 3100 rue Saint-Laurent (rue L'Hébreux) et la rue Jean-Huard jusqu'au boul. Guillaume-Couture.	8 h	11 h
Une alternative sera proposée sur la rue Saint-Laurent et le boul. Guillaume-Couture pour les usagers de la piste cyclable.		
Les rues incluses dans la boucle du parcours formée par les rues mentionnées ci-après seront également interdites d'accès pendant le passage des athlètes. Les principales artères (boul. Alphonse-Desjardins, rues Saint-Omer, Mgr-Bourget, Caron et des Abricotiers) à l'intersection du boul. Guillaume-Couture feront l'objet d'une circulation contrôlée par les policiers entre 7 h et 8 h 45. La circulation sera également contrôlée sur le boul. Alphonse-Desjardins à l'intersection du boul. Étienne-Dallaire entre 7 h 25 et 7 h 40 en fonction du passage des coureurs et des coureuses. Les côtes Louis-Frêchette ou rue Napoléon-Mercier, Rochette, Hallé et Rouge au nord de l'allée Cavalière seront fermées.		

De plus, afin de permettre l'aménagement d'enclos de départ, la côte Rouge sera aussi fermée à partir de 12h samedi le 29 août jusqu'à 12h le 30 août.

#### **Notes :**

1. Les rues suivantes seront fermées indirectement, puisque les rues collectrices seront fermées par le passage des coureurs : Patton, Baron, Bord-de-l'Eau, Alain, Jalbert, L'Hébreux, des Berges, Jean-Huard, Saint-Olivier, du Juvénat, Simard, Saint-Hilaire, Joseph-Garant, Barrette, Gabriel-Lambert, Saint-Vincent, Bourget, Devillers, Saint-Damase, Saint-Octave, Hardy, de l'Étang, Montagnaise, du Bassin, de la Dalle, de l'École, Yves-Goulet, Paul-Émile-Dubé, Édouard-Curadeau, Jacques-Bigot, de la Presqu'île, Saint-Martin, de la Mission, du Boisé, des Jésuites ainsi que les côtes Fréchette, Rochette, Hallé et Côte Rouge.
2. Les principales artères (Alphonse-Desjardins, Saint-Omer, Mgr-Bourget, Caron et des Merisiers) coupant le boul. Guillaume-Couture, feront l'objet d'une circulation contrôlée par les policiers entre 7 h 00 et 9 h 45. Il y aura également circulation contrôlée sur le boul. Alphonse-Desjardins à l'intersection du boul. Étienne-Dallaire entre 7 h 00 et 8h30. Dans le secteur Saint-Romuald, la section du chemin du Sault entre la rue Dupont et le boul. Guillaume-Couture sera fermée complètement aux automobilistes entre 6h30 et 8h30 pour permettre le passage du peloton.

#### **Stationnement :**

Il est à noter que, pour cette journée, le stationnement sera interdit dans les rues situées sur le parcours, entre 5 h 00 et 12 h 30. De plus, il sera interdit de stationner dans la côte Rouge, au nord de l'Allée Cavalière, et sur du Sault, entre les rues Wilson et St-Eustache, entre 5 h 00 et 12 h 30. Le service d'autobus (STL) sera affecté.

#### **Soutien et information :**

Pour le soutien aux activités, les organisateurs sollicitent de la Ville les mêmes services que par les années précédentes :

- La présence policière pour la gestion de la circulation;
- Le nettoyage et la réparation des rues empruntées par les coureurs ;
- La publicité de l'événement, la distribution d'une lettre circulaire informant les résidents qui sont sur le parcours et la publication d'avis de fermeture de rues dans le journal Le Peuple ;
- Le positionnement de camions incendie en cas d'intervention.

La Direction des communications, dans le cadre du Marathon SSQ Lévis/Québec, a le mandat d'informer la population par voie de communiqués de presse, de même que par la diffusion d'un tableau intitulé « Circulation et grands événements », qui fait état des événements qui ont une incidence sur la circulation. Ce tableau est repris dans le Cahier municipal (Le Peuple), le journal municipal LÉVIS'Informe et sur le site internet de la Ville.

Le promoteur sera quant à lui tenu d'informer, par une lettre circulaire imprimée et distribuée à ses frais, et ce, au moins dix jours avant l'événement, les commerçants et les résidentes et résidents qui habitent près du lieu de l'événement. Cette lettre, suivant le modèle fourni et validé par la Ville, fera état de la tenue de cet événement, de son organisation, de son horaire et des inconvénients, notamment, sur la circulation, le stationnement, les rues enclavées, le bruit, l'achalandage accru dans le secteur, etc.

Malgré l'autorisation d'occuper la voie publique et d'en restreindre la circulation par la fermeture de rues, l'organisateur de l'événement ne doit pas y placer d'entrave limitant la circulation des véhicules d'urgence, l'accès à la voie publique devant demeurer en tout temps accessible au besoin par les services d'urgence. Toute occupation de la rue par des structures fixes doit permettre un passage libre d'au moins 5 mètres pour la circulation des véhicules d'urgence. Si la structure fixe est installée à une intersection, elle doit être positionnée de manière à ne pas nuire à un véhicule incendie pour effectuer un virage. En cas de sinistre, les services d'urgence concernés pourront faire cesser la tenue de l'événement et suspendre momentanément le droit aux fermetures de rues pour circonscrire le sinistre.

Les directions consultées dans le cadre de la présente fiche de prise de décision et dont le soutien logistique est requis aux fins de cet événement ont toutes confirmé avoir les ressources nécessaires à cet effet à même leurs budgets de fonctionnement courants.

#### **Tirs à blanc**

Aux départs des différentes courses, soit le marathon de 42,2km débutant au Centre de congrès et d'expositions de Lévis et le demi-marathon de 21,1km débutant à l'Anse Benson, un coup de canon sera tiré à blanc pour lancer les départs. Ces coups de canon sont effectués par le 6<sup>ième</sup> régiment d'artillerie de campagne et le conseil de la ville doit en prendre acte pour que ceux-ci puissent se faire.

#### **ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**

N/A

**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

N/A

**FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)**

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
Coûts estimés des services offerts				
POL		12 000\$		
INFRA		35 000\$		
COM		2000\$		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

Commentaires

*selon informations obtenues de POL, INFRA et COM aux fins des présentes*

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
- Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2015	2016	2017
		_____	_____	_____

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire \_\_\_\_\_



Date : 07/09/2015

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Comme l'événement se tiendra le 30 août prochain, il est souhaité que cette FPD soit traitée au plus tard lors du CV du 17 août 2015.

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Michel Bernier (POL)	06/08/2015	Consulté concernant les modifications à la circulation
Steve Larose (INC)	06/08/2015	Consulté concernant les modifications à la circulation
Pierre-Luc Olivier (DI)	06/08/2015	Consulté concernant le prêt d'équipement et la signalisation
Nicole Rodrigue (COM)	06/08/2015	Consultée concernant les outils de communication

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la ville :

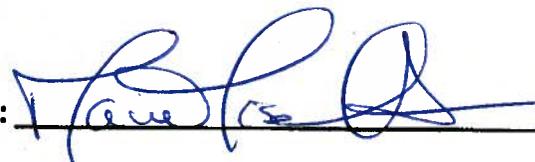
- de fermer temporairement une partie du Parcours des Anses ainsi que certaines rues et d'interdire le stationnement sur certaines rues, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2015-112, les 29 et 30 août prochain, pour la tenue du Marathon SSQ Lévis/Québec;
- de prendre acte des tirs à blanc qui seront effectués dans le cadre du Marathon SSQ Lévis /Québec du 30 août 2015;
- d'apporter le soutien technique et logistique requis pour la tenue du Marathon SSQ Lévis/Québec organisé par Marathon des deux rives Lévis/Québec, selon les paramètres établis à la fiche de prise de décision DEV-2015-122 pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Philippe Gagné-Emond</u>		Titre d'emploi : <u>Conseiller en développement</u>	
Recommandé par :			
	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	
Chef de service du développement	Titre d'emploi	Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : <u>07 08 2015</u>	

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>

Signature de la Direction générale :  Date : 2015 10 8 11